

Règlement

JEU CONCOURS LOTUS BABY X MAGICMAMAN

Société organisatrice

Le Jeu concours, intitulé «LOTUS BABY X MAGICMAMAN », est organisé par la société suivante:

La société MAGICMAMAN S.A.S., au capital de 530 491€, 10 boulevard des Frères Voisin, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Conditions d'accès

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est accessible sur Internet sur le site [Magicmaman.com](http://magicmaman.com) à la page dédiée <http://magicmaman.com/lotusbaby> entre le 14 octobre et le 30 novembre 2019.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, capable, âgée d'au moins 15 ans résidant en France métropolitaine disposant, à la date de début du Jeu, d'une adresse e-mail personnelle valide, à laquelle elle pourra être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu (ci-après le « Participant »).

Le personnel de la Société organisatrice ainsi que les membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participés à la conception, la réalisation ou à la gestion du Jeu ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet selon les modalités décrites.

La participation au jeu est limitée à une seule participation par foyer (même nom et même adresse mail et/ou même adresse postale).

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes des jeux et de ce règlement. S'il s'avère qu'un Participant gagnant a participé au Jeu en contravention avec le règlement ou par des moyens frauduleux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la Société Organisatrice ou des sociétés partenaires éventuelles du Jeu, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Modalités de participation

Les internautes qui souhaitent participer au jeu pourront le faire selon les modalités détaillées ci-dessous, via le site internet du magazine **Magicmaman.com** à la page <http://magicmaman.com/lotusbaby> entre le 14 octobre et le 30 novembre 2019 en se connectant sur la page web dédiée au Jeu et en suivant les instructions qui y seront indiquées.

Chaque Participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie, à l'exception de celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Les Participants s'engagent à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à leur disposition et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants en demandant des pièces justificatives d'identité et d'adresse. La Société organisatrice pourra annuler un gain dans l'hypothèse où il serait révélé une discordance entre les informations déclarées lors du remplissage du formulaire et les pièces produites.

Détermination des gagnants par tirage au sort et dotation

Il y aura 10 gagnants pour toute la période du Jeu.

Ils sont déterminés par tirage au sort, réalisé dans les 15 jours suivant la clôture du Jeu par la Société Organisatrice, parmi l'ensemble des participants dûment inscrits conformément au règlement.

Les gagnants remporteront chacun un kit Lotus Baby composé comme suit :

- 1 paquet de couches (taille au choix entre la taille 1 et la taille 5) = valeur entre 3.39€ et 9.69€ TTC selon les tailles
- 1 peluche d'une valeur de 7.50€
- 1 cape de bain d'une valeur de 10.49€
- 1 sac à dos d'une valeur de 24.90€

Soit une valeur totale allant de 46,28€ à 52,58€ selon la taille de couches demandée.

Les lots ne pourront pas donner lieu, de la part des gagnants, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol.

Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur lot, ils n'auraient droit à aucune compensation, et la Société Organisatrice se réserve alors le droit d'attribuer le lot à un gagnant suppléant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, sans engager sa responsabilité de ce fait.

Les lots peuvent être soumis à des conditions d'utilisation particulières imposées par le prestataire ou le vendeur/distributeur du/des lot(s), qu'il appartient aux gagnants de respecter.

Modalités de remise des dotations

Les gagnants seront notifiés de leurs gains, par e-mail à l'adresse indiquée lors de leur inscription au Jeu dans les trente (30) jours suivant le tirage au sort.

A cette occasion il leur sera demandé de fournir, dans un délai donné dans le courriel, leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) aux fins d'envoi des dotations. Il pourra leur être demandé toute autre information nécessaire à l'envoi de la dotation.

Tout gagnant ne répondant pas dans le délai indiqué par le courriel sera réputé renoncer à son lot et ce dernier pourra être attribué à un gagnant suppléant, ou ne pas être attribué, au choix discrétionnaire de la Société Organisatrice, en accord avec LOTUS BABY.

Les dotations seront envoyées aux gagnants par Lotus Baby après réception des noms et coordonnées des gagnants de la part de la Société Organisatrice.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux Participants qui n'auront pas gagné.

Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que ses décrets d'application.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice, responsable de traitement.

Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant et enregistrées dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'organisation du Jeu, et le cas échéant, à l'attribution de la /des dotation(s).

Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni conservées à l'issue du Jeu, sauf à fin de preuve pour un délai maximum de six (6) mois suivant la date de clôture.

Seules les Données Personnelles des gagnants, à fin d'envoi de leur dotation, et des personnes ayant coché la case « **Je souhaite recevoir des offres promotionnelles de la part de LOTUS BABY** », le cas échéant, seront communiquées à la société partenaire, LOTUS BABY, et à ses prestataires techniques uniquement dans le cadre du règlement.

La Société Organisatrice s'engage à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles qu'elle estime utiles et appropriées au regard de la nature des données, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles collectées et, notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les participants bénéficient du droit de demander l'accès aux données, la rectification ou l'effacement des données, la portabilité des données à un tiers, la transmission des données en cas de décès. L'exercice de ces droits se fera par courriel à dpo@gmc.tm.fr.

Les données personnelles des Participants étant nécessaires à la gestion du Jeu, tout participant demandant la suppression de ses données avant la fin du Jeu sera exclu du Jeu concours.

Responsabilités

La Société Organisatrice ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, du dysfonctionnement du réseau Internet (y compris empêchant toute participation au Jeu concours), du bon envoi et de la bonne réception des mails.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue dans le cas où le présent Jeu concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Le cas échéant, le règlement pourra être modifié pendant le Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation, par tout Participant, des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau internet.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et/ou à la/aux pages du Jeu et sa participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au règlement.

En cas d'envoi des lots par voie postale, la Société Organisatrice ne fournit aucune garantie et ne prend aucune responsabilité ni obligation quant aux lots autre que celle de les adresser aux gagnants. A ce titre, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) par La Poste ou par toute société de transport postal ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de toute société de transport postal.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance de leurs lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

Réclamations

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse jeuxgmc@gmc.tm.fr et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'1 (un) mois à compter de la date de clôture du Jeu.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice.

Le déroulement du Jeu et l'interprétation du règlement sont soumis au droit français.

Le règlement

Le règlement est accessible à l'adresse ci-après <http://magicmaman.com/lotusbaby>, Il en ira de même pour tout(e) éventuel(le) avenant ou modification apporté(e) au règlement.